

Les *Healthy Nudges*: quel potentiel comme outil de santé publique?

AUDE GUILLOT^a et MÉLANIE LEVY^{b,*}

Rev Med Suisse 2022; 18: 1398-401 | DOI : 10.53738/REVMED.2022.18.790.1398

Face à l'émergence de nouvelles pathologies et la prévalence des maladies non transmissibles, les politiques publiques utilisent de nouveaux outils, empruntés au marketing social, pour renforcer l'efficacité de leur portée: les *Healthy Nudges*. Au sein de l'architecture du choix, ces coups de pouce invitent au passage à l'action pour atteindre les objectifs de santé publique visés, et ce, sans contrainte. La flexibilité de ces instruments ouvre de nouveaux champs d'intervention à tous niveaux structurels et institutionnels, s'adaptant parfaitement au fédéralisme helvétique et se mettant au support des politiques de santé déjà existantes. Ouvrant la voie vers une santé publique de précision, ces instruments d'intervention étatique douce soulèvent des défis juridiques comme la stigmatisation de certaines parties de la population et la transparence de l'activité étatique.

Healthy Nudges: what is their potential as a public health tool?

Faced with the emergence of new pathologies and the prevalence of non-communicable diseases, public policies are using new tools, borrowed from social marketing, to increase the efficiency of their reach: Healthy Nudges. Within the architecture of choice, these nudges invite action to achieve the targeted public health objectives, without constraint. The flexibility of these instruments opens up new fields of intervention at all structural and institutional levels, adapting perfectly to Swiss federalism and supporting existing health policies. Opening the way to precision public health, these instruments of soft state intervention raise legal challenges such as the stigmatization of certain parts of the population and the transparency of state activity.

INTRODUCTION

Les maladies non transmissibles (MNT), multifactorielles, représentent aujourd'hui la principale cause des décès.¹ Elles se trouvent ainsi au centre des préoccupations politiques, que ce soit au niveau international (point 3.4 des «Objectifs de développement durable des Nations unies et le Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020»² de l'OMS) ou national suisse (Stratégie MNT 2017-2024³; Santé 2030⁴). Récemment, de nouveaux outils, issus des techniques du marketing social et des sciences comportementales, ont fait leur apparition en santé publique:

les *nudges* (traduction: «coups de pouce»)⁵. Appliqués à ce domaine, les *Healthy Nudges*⁶ (HN) s'intègrent à tous niveaux structurels et institutionnels et ont pour objectif d'augmenter l'efficacité des mesures de prévention et de promotion de la santé déjà existantes. Cette binarité entre politique de santé publique et HN permet la mise en œuvre pratique de l'approche intersectorielle de la santé dans toutes les politiques publiques (*Health in All Policies* (HiAP)) définie par l'OMS.⁷

HEALTHY NUDGES: OUTIL COMMUN À LA MÉDECINE ET À LA SANTÉ PUBLIQUE

L'idée novatrice des HN est l'apport d'un «coup de pouce» aux personnes, dans une logique d'inciter le passage de l'intention à l'action, sans restriction de l'autodétermination,⁸ contrainte ni force de loi,⁹ ou encore obligation de faire. Comme le relève Bressoud, il s'agit de s'interroger sur la manière dont on peut organiser l'architecture du choix (*Choice Architecture*) des individus pour les aider à atteindre leurs propres objectifs, sans interdire aucune option.¹⁰ En effet, «on sait que ce n'est pas parce que l'on a une information que l'on va agir en conséquence. [Par exemple, en France,] [I]es médecins sont les premiers à savoir que fumer tue, pourtant [16]% [(29% en 2003)]¹¹ d'entre eux fument».¹²

L'OCDE relève à ce jour, au niveau international, plusieurs centaines d'exemples d'utilisation des *nudges* au sein des institutions publiques.¹³ Dans un objectif de facilitation, l'OMS fournit aux États une assistance et une expertise afin de pouvoir intégrer les approches comportementales aux politiques de santé. Un rapport Manning et coll.,¹⁴ dédié à cet effet, a été édité en 2020 et un groupe d'experts a intégré l'OMS afin d'envisager systématiquement cette perspective dans toutes les activités de l'Organisation.¹⁵ À ce jour, des entités telles que les *Nudge Unit* ont été créées par divers gouvernements et institutions, notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en France.¹⁶ L'une d'entre elles s'est dédiée à l'application des sciences comportementales en santé: la *Public Health England Behavioural Insights*.¹⁷ En Suisse, les sciences comportementales sont envisagées à différents échelons institutionnels. Au niveau cantonal, les villes de Genève et de Lausanne ont eu comme première préoccupation le diagnostic au niveau de la promotion de la santé par le biais de la préservation d'un environnement urbain sain.¹⁸ Au niveau fédéral, la question a été portée au travers du postulat «Critique du paternalisme d'État»¹⁹ et de l'interpellation «Économie comportementale. Manipulation de l'État?».²⁰ Le recours aux sciences comportementales a été accueilli mais à la condition expresse du respect des règles relatives à la transparence de l'activité étatique. En outre, l'OFSP a mandaté

^aDoctorante en droit, Institut de droit de la santé, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, projet FNS Eccellenza, 2000 Neuchâtel. ^bProfesseure en droit, codirectrice de l'Institut de droit de la santé, Faculté de droit, Université de Neuchâtel, directrice du projet FNS Eccellenza, 2000 Neuchâtel
aude.guilLOT@unine.ch | melanie.levy@unine.ch

récemment un rapport Miesler 2019²¹ et un guide Peyer et Scherrer 2020²² afin de mieux appréhender les possibilités d'actions publiques futures.

«SOURIEZ, VOUS ÊTES NUDGÉ!»²³

Si les exemples d'utilisation sont aujourd'hui bien connus, tels que la disposition des rails dans une cantine en self-service imposant, par essence, la suggestion d'un plat avant l'autre, la disposition de stickers pour le maintien des 1,50 m de distance pendant la pandémie du Covid-19 ou encore la transformation d'escaliers publics en touches de piano géant,²⁴ le champ d'application des HN apparaît illimité. La recherche avance en santé publique et de nouveaux HN apparaissent quotidiennement, y compris des HN immatériels sur les réseaux sociaux. Ainsi, des actions de prévention ciblées dans la lutte contre le cancer du sein ont pu être envisagées par des notifications Facebook, via l'envoi d'une photo de divers citrons dans une boîte d'œufs présentant chacun une altération de leur peau extérieure et appelant les femmes qui présenteraient de tels symptômes à consulter leur médecin.²⁵

Les HN permettent de moduler ou préciser l'intervention publique dans le domaine de la santé.²⁶ Au travers des techniques de segmentation, il est possible, d'une part, de s'adresser à un public cible, captant l'intérêt et prônant le comportement souhaité,²⁷ le liant notamment aux valeurs auxquelles ce groupe adhère. D'autre part, il s'agit de prioriser les actions envers des populations dont la santé est la plus fragile ou encore précaire, dans le but de compenser, à tout le moins tenter de pallier, les inégalités et inéquités en santé mises en avant dans plusieurs études de l'OMS.²⁸

À titre d'exemple, dans les cantons de Genève et Lausanne, des projets locaux ont eu pour but d'augmenter la disponibilité des géodonnées de santé sur le long terme afin d'améliorer la portée des actions de prévention (projets «Bus Santé»²⁹ et «GeoCoLaus»³⁰). La géomédecine permet d'identifier de façon précise les zones prioritaires (high-need area) et, par conséquent, de guider au mieux des interventions ciblées, de mesurer de façon précise leurs effets et de mieux comprendre les déterminants de la santé en général.³¹ Des données de santé géoréférencées indiquant, par exemple, le taux d'obésité dans les différents quartiers d'une zone urbaine peuvent être liées à d'autres données pertinentes en matière de santé publique, comme la quantité d'établissements de restauration rapide, pour ensuite créer des HN adaptés à des contextes locaux. La combinaison du Big data en santé publique avec l'outil juridique des HN représente un potentiel très prometteur pour une santé publique de précision.³²

UN CADRE NORMATIF À RESPECTER

L'utilisation de plus en plus fréquente des HN par les autorités publiques soulève des défis juridiques. Le droit de la santé publique fournit le cadre d'analyse normative permettant de faire face à ces défis.

L'implémentation des HN comme outils de santé publique dépend des principes applicables à toute activité étatique établis par la Constitution fédérale (Cst. féd.), dont notamment

l'existence d'une base légale, la présence d'un intérêt public et le respect du principe de proportionnalité (art. 5 al. 2 Cst. féd.). Même si les coups de pouce sont considérés comme un instrument d'intervention étatique douce, une omniprésence des HN soulève la question d'une éventuelle sollicitation étatique incompatible avec le principe de proportionnalité. Selon ce dernier, une mesure étatique comme un HN doit être apte et nécessaire à réaliser les buts d'intérêt public poursuivis. Il faut, en outre, une pesée des différents intérêts publics et privés en cause. Le respect de la proportionnalité permet ainsi d'écarter le risque d'une «dictature sanitaire». Toute intervention étatique sous la forme de HN qui pourrait affecter les libertés et les droits fondamentaux des individus doit respecter les exigences de l'article 36 Cst. féd., similaires à celles de l'article 5, pour pouvoir être mise en œuvre.

En lien avec les HN, il est indispensable de soulever deux défis juridiques en particulier.

Risque de stigmatisation, voire de discrimination

Premièrement, l'utilisation des HN en tant qu'outil de santé publique porte le risque de stigmatiser, voire de discriminer certains comportements ou certaines parties de la population. L'État n'est pas neutre face à des comportements qui peuvent mettre en danger les santés publique et individuelle. Toute utilisation des HN implique ainsi un jugement de valeur par rapport aux comportements visés par cet outil de santé publique (tout le monde doit être mince, sportif, non fumeur, etc.). Deux exemples concrets sont les *nudges* qui visent les personnes en surpoids uniquement ou les *nudges* qui se servent de stéréotypes basés sur le genre. Lors de l'élaboration des HN par les autorités publiques, une attention particulière doit être accordée au respect de l'article 8 Cst. féd. qui interdit toute discrimination du fait de l'âge, du sexe, de l'état de santé, etc. Il existe ici un potentiel conflit entre l'évidence empirique en santé publique, favorisant certaines démarches pour promouvoir la santé publique, et le cadre normatif imposé à toute activité étatique, qui restreint l'utilisation d'outils qui s'adresseraient uniquement à certaines parties de la population sur la base de critères jugés suspects du point de vue juridique. Une autre question intéressante qui se pose sur l'interaction entre données empiriques et droit dans le domaine de la santé publique est celle du degré de consensus scientifique et sociétal nécessaire pour légitimer l'utilisation d'un *nudge*.

Transparence de l'activité étatique

Deuxièmement, les HN peuvent mettre en cause le principe de transparence sous-jacent à l'activité étatique (art. 180 Cst. féd.). Les personnes adhèrent volontiers aux différentes techniques de marketing des entreprises privées, manipulant à leur insu leurs comportement et choix de consommateurs (par exemple, disposition des céréales en rayon ou en tête de gondole dans un supermarché, suggestion de trois montants de dons pour les œuvres caritatives, achat sur internet en trois clics, etc.).³³ Par contre, une méfiance peut apparaître à l'égard de l'autorité publique quand bien même les méthodes utilisées seraient similaires. À cet égard, il est primordial de respecter le principe de transparence et de fournir une information claire à toute personne nudgée concernant le *nudge*

utilisé (mécanisme d'action) et l'objectif de santé publique poursuivi par sa mise en place. Les segmentations envisagées mais aussi la désignation des zones urbaines comme « prioritaires » doivent être justifiées, notamment concernant les raisons structurelles, environnementales ou socio-économiques qui légitiment l'intervention des politiques publiques à leur égard et qui permettent de lutter contre les inégalités et inéquités en santé. La présence d'une information claire et transparente doit garantir la liberté personnelle, l'autodétermination et le consentement de la personne nudgée. À la différence du domaine privé et afin de conserver la confiance de la population, l'action publique ne saurait nudger les personnes à leur insu. Finalement, dans le cadre de la géomédecine et de l'implémentation de nudges en zone urbaine, les normes relatives à la protection des données doivent être respectées.³⁴

CONCLUSION

Face aux défis majeurs représentés par l'émergence de nouvelles pathologies ou encore la prévalence des MNT, des outils de santé publique innovateurs s'imposent. Les HN apparaissent à ce jour, dans les cadres normatifs imposés, comme un outil réglementaire de choix, facile à mettre en place et en constante innovation dans les politiques publiques de santé. La flexibilité des HN et leur facilité d'incorporation à toute politique et à tout niveau institutionnel en font un outil de prédilection parfaitement adapté au fédéralisme helvétique. Ces coups de pouce s'immiscent dans tous les champs de notre vie quotidienne, se révélant par là même un élément stratégique déterminant du HiAP et ouvrant la porte à une santé publique de précision. Les HN sont applicables à tous domaines en santé publique et au niveau du système de

soins, permettant aux acteurs concernés d'envisager l'approche holistique qu'appelle une nouvelle gouvernance des systèmes de santé dans leur ensemble.³⁵ Le respect du principe de la transparence de l'activité étatique contribue à emporter l'adhésion des personnes à ces nouveaux outils de promotion de la santé, complémentaires aux autres mesures existant dans une vision salutogénique, accroissant leur efficacité à long terme.

Conflit d'intérêts : Les auteurs n'ont déclaré aucun conflit d'intérêts en relation avec cet article.

IMPLICATIONS PRATIQUES

- Les politiques publiques utilisent de plus en plus de nouveaux outils, empruntés au marketing social, pour renforcer l'efficacité des interventions étatiques dans le domaine de la santé publique: les *Healthy Nudges*
- Ces coups de pouce invitent au passage à l'action pour atteindre les objectifs de santé publique visés, et ce sans contrainte
- La flexibilité de ces instruments ouvre de nouveaux champs d'intervention à tous niveaux structurels et institutionnels, s'adaptant parfaitement au fédéralisme helvétique et se mettant au support des politiques de santé déjà existantes
- Ces instruments d'intervention étatique douce ouvrent la porte vers une santé publique de précision
- L'utilisation de plus en plus fréquente des *Healthy Nudges* par les autorités publiques soulève des défis juridiques, dont notamment le risque de stigmatisation, voire de discrimination, de certaines parties de la population et le respect du principe de transparence sous-jacent à toute activité étatique

1 WHO. Global Status Report on Noncommunicable Diseases 2014. 2014. Disponible sur : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/148114?search-result=true&query=Global+Status+Report+on+Noncommunicable+Diseases+2014>
 2 le/10665/148114/9789241564854_eng.pdf | pour la Suisse : Schweizerische Herzstiftung, Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Union Schweizerischer Gesellschaften für Gefässkrankheiten, Schweizerische Hirnschlaggesellschaft, Diabetes-Organisationen der Schweiz. Nationale Strategie Herz- und Gefässkrankheiten, Hirnschlag und Diabetes, 2017–2024. 2016. Disponible sur : www.sgedssed.ch/fileadmin/user_upload/1_ueber_uns/Nationale_Strategie_Herz_und_Gefaesskrankheiten__Hirnschlag_und_Diabetes_2017-2024.pdf | OBSAN Swiss Health Observatory. Gesundheit in der Schweiz – Fokus chronische Erkrankungen. Nationaler Gesundheitsbericht 2015. 2015. Disponible sur : www.obsan.admin.ch/de/publikationen/2015-gesundheit-der-schweiz-fokus-chronische-erkrankungen
 3 OMS. Maladies non transmissibles. 1er juin 2018. (Consulté le 11 avril 2022). Disponible sur : www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/noncommunicable-diseases
 4 OFSP. Plan de mesures 2021–2024 de la Stratégie nationale Prévention des

maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017–2024. Août 2020. (Consulté le 11 avril 2022). Disponible sur : www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/ncd-strategie/ncd-massnahmenplan-2021-2024.pdf
 5 download.pdf/ncd_Massnahmenplan%202021-2024_FR.pdf
 6 OFSP. Santé 2030. (Consulté le 11 avril 2022). Disponible sur : www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030.html
 7 **Thaler RH, Sunstein CR. Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness. New Heaven: Yale University Press, 2008. Trad. de l'anglais par Pavillet MF. Nudge. Comment inspirer la bonne décision. Paris: Vuibert, 2010; p. 6.
 8 Cette nouvelle terminologie est inspirée initialement des « Healthy Eating Nudges » (voir l'étude de l'INSEAD Knowledge, Which Healthy Eating Nudges Work Best, 8 juillet 2019 : <https://knowledge.insead.edu/marketing/which-healthy-eating-nudges-work-best-11916> (09.04.2022)).
 9 OMS. Contribuer au développement économique et social : une action intersectorielle durable pour améliorer la santé et l'équité en santé. Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Document OMS WHA67.12. 27 mai 2014.

Disponible sur : https://apps.who.int/ebwha/pdf_files/wha67/a67_r12-fr.pdf
 10 Thaler RH, Sunstein CR. Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness. New Heaven: Yale University Press, 2008. Trad. de l'anglais par Pavillet MF. Nudge. Comment inspirer la bonne décision. Paris: Vuibert, 2010; p. 5.
 11 *Flückiger A. Gouverner par des « coups de pouce » (nudges) : instrumentaliser nos biais cognitifs au lieu de légiférer ? Les Cahiers de droit 2018;59:199-27. DOI: 10.7202/1043690ar
 12 Bressoud E. Interview. France Culture. 19 octobre 2018.
 13 Andler R, Guignard R, Pasquereau A, Nguyen-Thanh V. Tabagisme des professionnels de santé en France. Saint-Maurice: Santé publique France, 2017.
 14 Bressoud E. Interview. France Culture. 19 octobre 2018.
 15 OCDE. Behavioural Insights. (Consulté le 19 avril 2022). Disponible sur : www.oecd.org/gov/regulatory-policy/behavioural-insights.htm
 16 Manning L, et al. Behavioral Science Around the World Volume II: Profiles of 17 International Organizations. eMBED report. Washington, D.C.: World Bank Group 2020.
 17 OMS. WHO Behavioural and Cultural

Insights Flagship – Tailoring Health Policies. 2020. Disponible sur : www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0009/462744/BehaviouralCulturalInsights-flagship-eng.pdf
 18 **Bezençon V. Document de travail 60. L'application des approches comportementales à l'action publique. Analyse internationale et pistes de réflexion pour la promotion de la santé en Suisse. Berne et Lausanne: Promotion Santé Suisse, 2021. Disponible sur : https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/diverse-themen/arbeitspapiere/Document_de_travail_060_PSC2022_01_-_approches_comportementales.pdf
 19 Site du gouvernement britannique. Collection. Behavioural Insights: Public Health. 28 septembre 2021. (Consulté le 19 avril 2022). Disponible sur : www.gov.uk/government/collections/behavioural-insights-public-health
 20 Joost S, et al. Persistent Spatial Clusters of High Body Mass Index in a Swiss Urban Population as Revealed by the 5-Year GeoColaus Longitudinal Study. BMJ Open 2016;6:e010145. p. 1 | Joost S, et al. De la géomédecine pour une santé publique de précision, et des médecins à la direction de l'urbanisme. Revue Tracés 2018. (En ligne). Disponible sur : www.researchgate.net/profile/

- Stephane-Joost/publication/325119842_De_la_geomedecine_pour_une_sante_publique_de_precision_et_des_medecins_a_la_direction_de_l'urbanisme/links/5af9508eaca2720af9eef76/
- De-la-geomedecine-pour-une-sante-publique-de-precision-et-des-medecins-a-la-direction-de-lurbanisme.pdf | Joost S, Guessous I. Données médicales et génétiques géoréférencées au lieu de résidence pour un service de santé publique de précision. Swiss Public Health Conference 2017. Basel, 2017. Disponible sur : <https://zenodo.org/record/1066946#YoyGx6jP2Co>
- 19 Burgherr T. Postulat 19.4625. Critique du paternalisme d'État. 20 décembre 2019. Disponible sur : www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20194625
- 20 Burgherr T. Interpellation 20.4158. Économie comportementale. Manipulation de l'État ? 24 septembre 2020. Disponible sur : www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20204158
- 21 Miesler L. Behavioural Insights. Intuitiv zu einem gesünderen Lebensstil. Office fédéral de la santé publique et ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Institut für Umwelt und Natürliche Ressourcen (IUNR), 2019. Disponible sur : www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/ncd/verhaltenskononomie/verhaltenskononomie_bericht_zhaw.pdf.download.pdf/Behavioural_Insights_de.pdf
- 22 Peyer L, Scherrer J. Guide de l'économie comportementale. Comprendre et changer les comportements. Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Santé publique, Division Prévention des maladies non transmissibles, 2020. Disponible sur : www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/npp/ncd/verhaltenskononomie/leitfaden.pdf.download.pdf/Guide_economie_comportementale.pdf
- 23 *Chabal A. Souriez, vous êtes nudgé. Comment le marketing infiltre l'État. Paris: Éditions du Faubourg, 2021.
- 24 À titre d'exemple, le Piano stairs – thefuntheory.com – rolighetsteorin.se. (Consulté le 27 avril 2022). Disponible sur : www.youtube.com/watch?v=2lXh2n0aPyw
- 25 Campagne de la fondation Know Your Lemons. Pour les images relatives à cette campagne de prévention, voir le site de la fondation : <https://fr.knowyourlemons.org/> (consulté le 27 avril 2022).
- 26 Roseleur J, et al. Behavioral Economic Insights to Improve Medication Adherence in Adults with Chronic Conditions: A Scoping Review. Patient 2019;12:571-92 | Zimmerman FJ. Using Behavioral Economics to Promote Physical Activity. Prev Med 2009;49:289-329.
- 27 Aaker J, Smith A. The Dragonfly Effect. Quick, Effective, and Powerful Ways to Use Social Media to Drive Social Change. Hoboken: John Wiley & Sons, 2010.
- 28 WHO Europe. Health is Wealth: 10th Panhellenic Conference on Public Health and Health Services. 2014. (Consulté le 29 avril 2022). Disponible sur : www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/246459/RD-pres-Health-is-wealth.pdf | European Commission. Report on Health Inequalities in the European Union. SWD(2013) 328 final. 4 septembre 2013. Disponible sur : [https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/api/files/SWD\(2013\)328_0/de00000000401766?ren-dition=false](https://ec.europa.eu/transparency/documents-register/api/files/SWD(2013)328_0/de00000000401766?ren-dition=false) | European Commission. Solidarity in Health: Reducing Health. COM(2009) 567 final. 20 octobre 2009. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52009DC0567&from=EN>
- 29 HUG. Bus Santé. (Consulté le 27 avril 2022). Disponible sur : www.hug.ch/medecine-premier-recours/bus-sante
- 30 CoLaus|PsyCoLaus. (Consulté le 27 avril 2022). Disponible sur : www.colaus-psycolaus.ch/
- 31 Joost S, et al. De la géomédecine pour une santé publique de précision, et des médecins à la direction de l'urbanisme. Revue Tracés 2018. (En ligne). Disponible sur : www.researchgate.net/profile/Stephane-Joost/publication/325119842_De_la_geomedecine_pour_une_sante_publique_de_precision_et_des_medecins_a_la_direction_de_l'urbanisme/links/5af9508eaca2720af9eef76/De-la-geomedecine-pour-une-sante-publique-de-precision-et-des-medecins-a-la-direction-de-lurbanisme.pdf
- 32 Guillot A, Levy M. « Healthy Urban Planning » et droit administratif. Jusletter. 31 janvier 2022 | Marks Sultan G, et al. Santé personnalisée : définition, caractéristiques et perspectives pour le futur. Rev Med Suisse 2021;17:654-7.
- 33 Flückiger A. Gouverner par des « coups de pouce » (nudges) : instrumentaliser nos biais cognitifs au lieu de légiférer ? Les Cahiers de droit 2018;59:199-227, p. 212 ss.
- 34 Guillot A, Levy M. « Healthy Urban Planning » et droit administratif. Jusletter. 31 janvier 2022.
- 35 Marti J, et al. Économie comportementale, santé et médecine. Rev Med Suisse 2019;15:1982-6.

* à lire
** à lire absolument